

**CONVOCATION pour les enseignantes et enseignants de la CSDM****ASSEMBLÉE GÉNÉRALE****Réunion extraordinaire de l'Unité de négociation CSDM****VOTE DE GRÈVE!**  
*Soyez-y!***Mercredi 25 novembre 2015**  
**à 17 h \*****au Théâtre Saint-Denis (salle 1),**  
**1594, rue Saint-Denis, Montréal**  
**(Station de métro Berri-UQAM)****Projet d'ordre du jour**

1. Mot de bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption d'un procès-verbal
4. Négociation nationale /  
Intensification des moyens de pression  
**(vote de grève)**

AGC.1516.003

*\* Pour les membres qui travaillent le soir, une première séance de l'Assemblée se déroulera à 10 h au secrétariat de l'Alliance, situé au 8225, boulevard Saint-Laurent à Montréal (station de métro Jarry et autobus 193 Ouest).*

**Apportez votre carte de membre 2015 pour éviter un délai d'identification.**

# UNE ENTENTE... NÉGOCIÉE SVP !

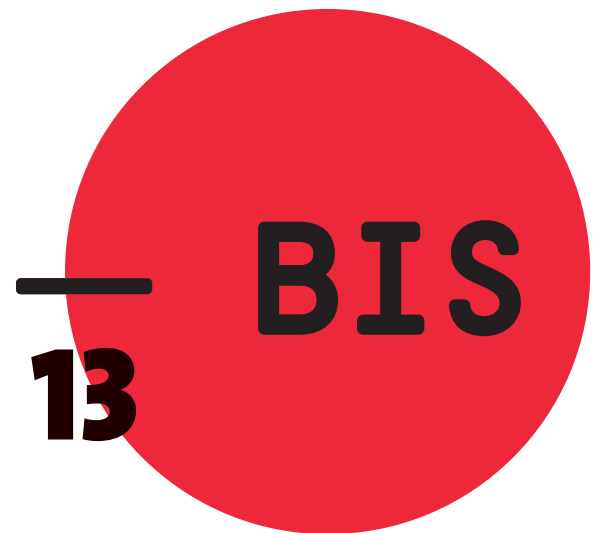
Le 6 novembre dernier, le ministre Coiteux convoquait les syndicats afin de présenter les modifications apportées à l'offre patronale intersectorielle. En déposant cette nouvelle proposition, dont les médias ont largement fait état, il tente de convaincre la population qu'il négocie de bonne foi. Ceci lui permet de prétendre qu'il fait un pas dans la bonne direction et que, désormais, la balle est dans notre camp. Certes, il a posé un geste; mais il ne s'agit encore une fois que d'un subterfuge. L'offre qu'il a présentée est loin de constituer un pas vers une entente négociée et demeure inacceptable. Soyons sérieux : 0 + 0 + 1 + 1 + 1 ou 0 + 1 + 1 + 1 + 0 = toujours 3 % ... sur 5 ans. De plus, en confondant la relativité salariale avec la négociation, il induit le public en erreur.

## ÉVITER LES PIÈGES

S'il est louable de procéder à un exercice de relativité salariale visant à corriger les iniquités dans les échelles salariales des différents corps d'emploi de la fonction publique, encore faudrait-il que cet exercice soit équitable! Le gouvernement prévoit injecter 550 millions de dollars en 2019 pour régler cette situation... mais il en exclut les profs, parce qu'il prétend que l'État n'a pas les moyens de payer aux enseignantes et enseignants les hausses salariales qui résulteraient de l'exercice! Encore une fois, le gouvernement tente de semer la division parmi les syndiqués et va jusqu'à se soustraire à la prescription prévue dans une loi qu'il a lui-même écrite; la notion de relativité salariale étant inscrite dans la Loi sur l'équité salariale. Ensuite, il a le culot de dire « qu'il s'agit d'une proposition qui est vraiment significative, qui ne doit pas être prise à la légère et qui devrait au contraire donner lieu à une accélération de la cadence des négociations ». Cela est impensable s'il continue de s'enfermer dans son cadre financier et de maintenir son obsession du déficit zéro dès cette année.

## POSER NOS CONDITIONS

Quant à nos conditions de travail, bien que nous ayons décidé de suspendre les travaux à la table sectorielle de négociation, notre volonté demeure ferme : nous voulons toujours en arriver à une entente



négociée. Si le gouvernement veut lui aussi vraiment négocier, des sommes additionnelles devront être investies en éducation. C'est à cette seule condition que nous accepterons de reprendre la négociation sur la base de nos priorités en déposant une contre-proposition syndicale globale. Sinon, nous devons conclure qu'il laisse tomber les profs, comme les élèves, et qu'il laisse sombrer l'école publique.

## AFFIRMER NOTRE VOLONTÉ

Au moment où vous lisez ces lignes, une réunion extraordinaire de l'APD de l'Alliance a été inscrite à l'agenda le 16 novembre et nous nous préparons à un grand rassemblement des personnes déléguées des huit syndicats affiliés à la FAE le 23 novembre au Palais des congrès. Ces événements permettront de débattre des enjeux actuels de négociation en préparation de la réunion extraordinaire de l'Assemblée générale d'Unité de négociation CSDM (AUN-CSDM).

C'est pourquoi je vous convie en grand nombre à cette réunion, qui se tiendra le mercredi 25 novembre. Nous devons y prendre collectivement d'importantes décisions stratégiques qui s'imposent afin d'intensifier la mobilisation en nous dotant d'un nouveau mandat de grève.

C'est le prix à payer pour obtenir une entente négociée.



Catherine Renaud, présidente

**MESURE 30130****GROUPES À PLUS D'UNE ANNÉE D'ÉTUDES**

Comme chaque année, le MEESR octroie des sommes en guise de compensation pour les enseignants qui ont un groupe à plus d'une année d'études (GPAE) (annexe XVI de l'Entente nationale). À la CSDM, ces sommes sont gérées par le Comité paritaire de perfectionnement des enseignantes et enseignants (CPPE). Il faut noter que ces sommes ne concernent que des enseignants du primaire (au champ 03).

À l'instar des deux dernières années, le premier montant octroyé est de 400 \$ par professeur qui enseigne à un GPAE pour l'année scolaire 2015-2016. Les enseignantes et enseignants concernés peuvent, selon leur choix, se servir de ces sommes pour acheter du matériel, pour obtenir du temps de libération, notamment pour la préparation de matériel ou pour de la formation.

Le montant du deuxième versement sera connu lorsque l'on connaîtra le nombre exact de GPAE.

●  
Roxanne Messier, vice-présidente  
Jean-François Audet, conseiller

**ABANDON DU PROGRAMME D'AIDE AU PERSONNEL**

Comme vous le savez sans doute, la Commission scolaire de Montréal a mis fin au programme d'aide au personnel (PAP) qui vous permettait d'avoir trois rencontres avec un ou une psychologue, sans frais. Ce désengagement de l'employeur dans la prévention de la santé psychologique de son personnel est déconcertant. La CSDM pense ainsi réaliser des économies!

Pour pallier cette décision plus que discutable, sachez que La Capitale offre un service d'aide à toutes les enseignantes et tous les enseignants qui paient la prime d'assurance invalidité de longue durée. Le service Tandem de La Capitale peut être rejoint au 1 855 874-8558. Ce service est gratuit et confidentiel et vous permet d'obtenir jusqu'à 12 heures de consultation par année.

●  
Pascale Besner, vice-présidente  
Frédéric Pilon, conseiller

**LA BONNE DIRECTION**

*C'est celle qui conduit à destination  
et non celle dont la route est pavée de bonnes intentions.*

**REMPACEMENT D'URGENCE**

**LES FAITS** — Voici une consigne donnée par une direction dans le cadre du remplacement d'urgence (RU):

**ABSENCE POUR LA JOURNÉE :**

*L'orthopédagogue ou l'enseignante en soutien linguistique prend le groupe en charge pour la journée.*

**LE RECTIFICATIF** — Il s'agit là d'un exemple où la direction n'applique pas correctement la convention collective. La clause 8-7.11 précise qu'en cas d'absence d'un enseignant, le remplacement doit être assuré d'abord et avant tout par un suppléant occasionnel inscrit sur la liste à cet effet. La direction doit donc recourir aux services d'un enseignant suppléant dès que l'absence est connue. S'il est nécessaire de confier le groupe à un enseignant en attendant l'arrivée du suppléant, il faut demander à l'enseignant inscrit sur la grille de RU.

L'enseignant-orthopédagogue ou en soutien linguistique n'est pas un suppléant. Il a un travail précis et essentiel à faire auprès des élèves qui ont un plan d'intervention ou qui requièrent de l'aide dans l'apprentissage de la langue française. La direction a quant à elle le devoir de s'assurer que les services sont donnés aux élèves qui en ont besoin. Il peut s'agir d'une tactique utilisée par la direction pour économiser... sur le dos de ces élèves. En effet, comme ils sont déjà en tâche éducative, les enseignants-orthopédagogues ou les enseignants en soutien linguistique n'ont pas droit à la rémunération supplémentaire lorsqu'ils font du RU.

Si une direction demande à un enseignant-orthopédagogue ou à un enseignant en soutien linguistique d'assumer le RU, au lieu de procéder comme il est prévu dans ces cas, avisez l'Alliance. Elle se chargera de déposer le grief approprié dans ces situations et de corriger la situation

●  
Chrystian Barrière, conseiller

**SURVEILLANCE**

**LES FAITS** — La direction émet ses directives s'appliquant dans les cas où des élèves sont encore à l'école après le temps prévu pour la surveillance. La direction, considérant que cela fait partie des responsabilités des enseignants d'assurer la sécurité des élèves, indique aux responsables de la surveillance de continuer à les superviser aussi longtemps qu'il le faut, jusqu'à l'arrivée de leurs parents ou de l'autobus en retard. Elle ne prévoit aucune compensation.

**LE RECTIFICATIF** — Il est clair qu'on ne peut pas laisser les élèves sans supervision dans des cas pareils. L'école devrait donc prévoir une procédure à suivre dans ces situations : quand le temps de surveillance est terminé et qu'il y a encore des élèves sous la responsabilité de l'école, on pourrait confier ces derniers au service de garde ou à la direction, ou adopter toute autre solution, y compris demander aux enseignants de poursuivre la surveillance au-delà du temps prévu. Dans ce cas cependant, cela revient à assigner à l'enseignant une surveillance non prévue à sa tâche, ce qui constitue un dépassement de tâche éducative devant être rémunéré au taux horaire de 1/1000 du traitement annuel. En effet, comme le prévoit la clause 8-6.02, les directions ne peuvent proposer aux enseignants de recevoir une compensation en temps lors de semaines ultérieures. S'ils doivent être payés, ces sommes pourraient représenter des montants importants à puiser dans le budget régulier de l'école. La direction pourrait alors préférer ne pas demander aux enseignants de poursuivre la surveillance et trouver d'autres solutions à ce problème.

●  
Chrystian Barrière, conseiller

## GRÈVE ET COUPE DE SALAIRE DU GRAND N'IMPORTE QUOI

Plusieurs d'entre vous ont constaté, sur votre relevé de paie du 5 novembre, une coupe de salaire pour la grève du 30 septembre qui ne respecte pas, entre autres choses, le pourcentage prévu à votre contrat (la même situation risque de se produire pour la paie sur laquelle sera faite la coupe de salaire pour la grève du 28 octobre — probablement celle du 19 novembre). Il en est de même pour plusieurs personnes qui étaient en congé cette journée-là.

Si vous croyez que la coupe de salaire subie est incorrecte, nous vous demandons de nous faire parvenir, soit par télécopieur (514 384-5756) ou par courriel ([travail@alliancedesprofs.qc.ca](mailto:travail@alliancedesprofs.qc.ca)), votre relevé de paie en indiquant clairement le motif pour lequel votre coupe de salaire est incorrecte.

### Par exemple :

- contrat à 75 % et coupe à 100 % ;
- travail 4 jours par semaine, mais pas le mercredi (congé ou autre) ;
- au secondaire, profs à temps partiel (exemple : 75 %, coupe à 100 %) pour lesquels aucune présence n'était requise : joindre à votre envoi votre horaire et le calendrier scolaire de l'école ;
- congé pour funérailles : date de début et de fin du congé.

Étant donné que la Commission scolaire de Montréal ne fera des corrections que si nous identifions les personnes concernées, il est important que vous transmettiez votre dossier le plus rapidement possible.

Cela se nomme « l'utilisation optimale des effectifs à la CSDM ».

● Monique Decelles, conseillère

## FORMATION SYNDICALE DÉLÉGUÉS 101 — POUR SOUTENIR LES NOUVEAUX DÉLÉGUÉS

### — TOUS LES SECTEURS

Si vous êtes nouvellement élu ou que vous souhaitez éventuellement rejoindre l'équipe syndicale de votre établissement, la formation *Délégués 101* s'adresse tout particulièrement à vous.

Une nouvelle session se tiendra le **mercredi 16 décembre 2015 de 9 h à 15 h 15** au secrétariat de l'Alliance. Un dîner sera servi sur place à 12 h 15.

Pour permettre la libération des participants, les inscriptions doivent être transmises **avant 16 h le mercredi 9 décembre 2015** en utilisant le [formulaire](#) en ligne dans le site de l'Alliance. Pour de plus amples renseignements, contacter Fanny Pante au 514 383-4880, poste 238.

# ACTION mobilisation TROIS ACTIONS DE VISIBILITÉ EN TROIS JOURS

LES MEMBRES DE L'ALLIANCE ET DES AUTRES SYNDICATS AFFILIÉS À LA FAE ONT MENÉ SUCCESSIVEMENT TROIS ACTIONS DE VISIBILITÉ AU COURS DES DERNIERS JOURS.

### OÙ EST FRANÇOIS ?

Plusieurs membres de l'Alliance se sont joints au Groupe d'intervention militant de la FAE pour mener jeudi dernier l'opération *Où est François?* Inspirés du jeu *Où est Charlie?*, des militantes et militants ont sillonné les alentours du Parlement de Québec en compagnie de journalistes à la recherche de l'invisible ministre François Blais.

### BANDEROLES VISIBLES

Le lendemain, dès 6 heures le matin, les membres du CA de l'Alliance et du Comité action-mobilisation, tout comme ceux des autres syndicats affiliés à la FAE, ont suspendu des banderoles à des viaducs au-dessus des autoroutes.

### OPÉRATION LE LUNDI DES COUPABLES

Finalement, ce lundi, les membres de l'Alliance ont réalisé l'opération *Le lundi des coupables* de la phase 3 du plan d'action en rendant visite aux 10 députés libéraux des circonscriptions situées sur le territoire de la CSDM.

Pour voir les photos de ces actions, rendez-vous à la page [@PLUS](#) du [alliancedesprofs.qc.ca](http://alliancedesprofs.qc.ca).

● Yves Parenteau, conseiller

Les dépenses en éducation  
augmenteront de 3,5 % par année.



Les budgets en éducation  
sont haussés de 0,2 %  
pour l'année 2015-2016.

*M. Couillard, nous sommes loin du compte!*

L'éducation est un investissement  
pour l'avenir !

► Publicité de  
l'Alliance parue  
dans les numéros  
de novembre de  
L'itinéraire et de  
L'aut'journal.



# ACTION mobilisation INSTANCES À VENIR

## RASSEMBLEMENT DES PERSONNES DÉLÉGUÉES ORGANISÉ PAR LA FAE

Un rassemblement des personnes déléguées des huit syndicats affiliés à la FAE aura lieu le **23 novembre** au Palais des congrès. Cet événement permettra de débattre des enjeux actuels en lien avec la négociation nationale. Notez que seules les personnes qui se sont inscrites seront libérées pour y participer.

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'UNITÉ DE NÉGOCIATION CSDM

Le **mercredi 25 novembre** aura lieu l'Assemblée générale de l'Unité de négociation CSDM (AUN-CSDM), pour faire suite à la réunion extraordinaire de l'Assemblée des personnes déléguées CSDM, qui s'est tenue le 16 novembre.

**INSCRIVEZ CES DATES À VOS AGENDAS !**

## MARCHONS ENSEMBLE

En plus des mobilisations générales contre l'austérité qui se poursuivent cet automne, plusieurs mobilisations importantes se tiennent pour manifester contre la destruction des services publics et des programmes sociaux, notamment en éducation, et l'augmentation des inégalités sociales.

L'Alliance invite tous les membres à se joindre à elle, sous le drapeau de la FAE, lors du rassemblement organisé par la Coalition de la main rouge, le **28 novembre, dès 13 h**, au parc Jarry.

**Marchons ensemble pour manifester notre soutien à cette coalition !**

MANIFESTATION UNITAIRE  
pour une meilleure redistribution de la richesse

**SACCAGE  
AUSTÈRE**

**RÉPLIQUE  
POPULAIRE!**

**28  
NOVEMBRE**  
**13H - PARC JARRY**  
(Coin St-Laurent et Jarry)



Saviez-vous que le gouvernement pourrait renflouer ses coffres de **10 milliards de \$ par année** s'il mettait en place des mesures de contrôle des dépenses ou de nouvelles solutions fiscales ? La Coalition de la main rouge propose **18 solutions** pour y arriver.



Prenez connaissance du document **10 milliards \$ de solutions** à l'adresse [nonauxhausses.org/wp-content/uploads/Document10milliards2015.pdf](http://nonauxhausses.org/wp-content/uploads/Document10milliards2015.pdf)

Les mesures fiscales qui sont mises en place ou non dépendent de choix de société. Nous avons aussi notre mot à dire sur la tarification, la privatisation, les hausses de taxes et les coupes actuelles dans les services publics et les programmes sociaux.

**Joignez-vous au mouvement...**  
**Rassemblement le samedi 28 novembre**  
**à 13 h au parc Jarry.**



— ALLIANCE  
DES PROFESSEURS  
ET PROFESSEURS  
DE MONTREAL —

